



553ème séance plénière

PC Journal No 553, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 669
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITES
D'ORGANISATION DE LA CONFERENCE DE L'OSCE SUR
L'ANTISEMITISME ET AUTRES FORMES D'INTOLERANCE

(Cordoue, 8 et 9 juin 2005)

I. Ordre du jour

1. Ouverture de la Conférence
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Débats en séances plénières et dans le cadre d'ateliers
4. Séance plénière de clôture : résumé et clôture de la Conférence

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. La Conférence s'ouvrira à Cordoue le mercredi 8 juin 2005 et s'achèvera le jeudi 9 juin 2005. Le Gouvernement espagnol accueillera la Conférence au Palais des Congrès de Cordoue (Palacio de Congressos).
2. Toutes les séances plénières et tous les ateliers seront publics.
3. Le règlement intérieur et les méthodes de travail habituelles de l'OSCE seront suivis pour la Conférence.
4. Les débats des séances plénières seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

Cérémonie d'ouverture

- Ouverture officielle de la Conférence et discours liminaires ;
- Présentation des problèmes que posent l'antisémitisme et d'autres formes d'intolérance ;

Séance d'ouverture : Lutte contre l'antisémitisme et autres formes de discrimination, et promotion de la tolérance : de recommandations à la mise en œuvre

- Mise en œuvre de la décision No 12/04 sur la tolérance et la non-discrimination adoptée lors de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE de 2004 ;
- Exposés et débats sur des mesures pour mettre en œuvre les recommandations de l'OSCE visant à promouvoir la tolérance et le respect, ainsi qu'à combattre l'antisémitisme et autres formes d'intolérance ;

Séance 1 : L'antisémitisme et les médias, notamment la presse, la télévision, l'Internet, la radio et l'industrie cinématographique

Les sujets traités pourront être notamment les suivants :

- Rôle des médias dans la lutte contre l'antisémitisme et la promotion de la tolérance ;
- Comment éviter le mieux les messages antisémites dans les médias et sur l'Internet ? ;
- Rôle des médias dans le cadre d'une stratégie globale d'actions à l'échelon national ;
- Rôle de l'OSCE, de ses institutions et de ses présences de terrain.

Séance 2 : Education sur l'Holocauste et sur l'antisémitisme

Les sujets traités pourront être notamment les suivants :

- Mise en œuvre de la décision du Conseil permanent de l'OSCE sur la lutte contre l'antisémitisme (PC.DEC/607), en particulier en ce qui concerne le rôle de l'éducation ;
- Promotion de programmes d'enseignement pour lutter contre l'antisémitisme et promotion du souvenir de l'Holocauste et de toutes ses victimes, ainsi que de l'éducation à ce sujet ;
- Eléments clés dans l'élaboration de programmes scolaires et de programmes de formation des enseignants concernant l'Holocauste ;
- Utilisation de l'éducation sur l'Holocauste et d'autres moyens pour combattre l'antisémitisme actuel ;
- Comment l'OSCE, ses institutions et ses présences de terrain peuvent-elles, en coopération avec d'autres organisations et acteurs internationaux, aider les Etats participants dans l'élaboration de programmes d'enseignement ?

Séance 3 : Réaction aux crimes antisémites et motivés par la haine : rôle des gouvernements, des institutions, de la législation, des responsables de l'application des lois et de la société civile

Les sujets traités pourront être notamment les suivants :

- Mise en œuvre des décisions du Conseil permanent de l'OSCE sur la lutte contre l'antisémitisme (PC.DEC/607), sur la tolérance et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination (PC.DEC/621), ainsi que sur la promotion de la tolérance et de la liberté des médias sur l'Internet (PC.DEC/633) ;
- Collecte et conservation d'informations et de statistiques fiables sur les crimes antisémites et motivés par la haine. Renforcement plus avant des initiatives de collecte de données dans l'espace de l'OSCE ;
- Bonnes pratiques des gouvernements, des institutions et de la société civile dans le cadre de leurs efforts communs visant à assurer le suivi des crimes antisémites et motivés par la haine et à y réagir ;
- Rôle des responsables de l'application des lois dans la prévention, la détection et l'investigation des crimes antisémites et motivés par la haine, ainsi que dans la réaction à ces crimes ;
- Renforcement des partenariats entre les gouvernements, les institutions et la société civile pour réagir aux crimes antisémites et motivés par la haine et les prévenir.

Séance 4 : Lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'encontre des musulmans : facilitation de l'intégration et respect de la diversité culturelle

Les sujets traités pourront être notamment les suivants :

- Sensibilisation à l'intolérance et à la discrimination à l'encontre des musulmans dans l'espace de l'OSCE ;
- Importance du dialogue pour faciliter l'intégration des musulmans tout en respectant la diversité culturelle et les manifestations religieuses dans les limites prévues par la loi et en conformité avec les obligations nationales en vertu du droit international et avec les engagements internationaux ;
- Lutte contre les préjugés et les contre-vérités concernant les musulmans, par le biais de l'éducation et des médias ;
- Lutte contre le discours de haine et la discrimination à l'égard des musulmans dans les médias, sur l'Internet, sur le lieu de travail et par le biais des politiques des pouvoirs publics ;
- Promotion de l'intégration et du respect de la diversité en encourageant la participation des musulmans à la vie publique, aux organes représentatifs et aux institutions ;

- Suivi du séminaire de 2005 sur la dimension humaine consacré aux migrations et à l'intégration, avec un accent particulier sur l'intégration des musulmans.

Séance 5 : Lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'encontre des chrétiens et des membres d'autres religions : respect de l'identité religieuse dans une société pluraliste

Les sujets traités pourront être notamment les suivants :

- Sensibilisation à l'intolérance et à la discrimination à l'encontre des chrétiens et des membres d'autres religions dans l'espace de l'OSCE ;
- Présentation et discussion des bonnes pratiques des gouvernements, des institutions et de la société civile visant à garantir les conditions de liberté pour la présence de la religion dans la vie publique et privée dans les limites prévues par la loi et en conformité avec les obligations nationales en vertu du droit international et avec les engagements internationaux ;
- Lutte contre la discrimination à l'encontre des chrétiens et des membres d'autres religions dans les médias, sur l'Internet, sur le lieu de travail et par le biais des politiques des pouvoirs publics ;
- Lutte contre les préjugés fondés sur la religion et les contre-vérités, notamment à l'encontre des chrétiens et des membres d'autres religions, par le biais de l'éducation et des médias ;
- Importance du dialogue interreligieux dans la promotion de la tolérance, du respect et de la compréhension mutuelle ;
- Modèles de dialogue et de partenariats visant à promouvoir la tolérance, le respect et la compréhension mutuelle entre chrétiens, membres d'autres communautés religieuses, société civile et gouvernements ;
- Prise en compte de la contribution des chrétiens et des membres d'autres religions dans la vie publique ; rôle des gouvernements, des institutions et de la société civile ;
- Rôle du Conseil consultatif d'experts sur la liberté de religion ou de conviction du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) dans la fourniture d'une assistance technique aux Etats participants concernant la législation ou les politiques des pouvoirs publics afin de surmonter l'intolérance et la discrimination à l'encontre des chrétiens et des membres d'autres religions.

Séance 6 : Lutte contre le racisme, la xénophobie et autres formes d'intolérance et de discrimination : notamment, rôle de l'éducation, des médias et des responsables de l'application des lois

Les sujets traités peuvent être notamment les suivants :

- Mise en oeuvre de la décision du Conseil permanent de l'OSCE sur la tolérance et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination (PC.DEC/621) ;

- Rôle des fonctionnaires et des mandataires élus dans la dénonciation publique des actes d'intolérance et de discrimination ;
- Bonnes pratiques des gouvernements, des institutions et de la société civile dans la lutte contre le racisme, la xénophobie et autres formes d'intolérance et de discrimination ;
- Rôle des médias, notamment d'Internet, dans la lutte contre le discours de haine et dans la promotion de la tolérance et du respect de la diversité. Rôle des médias des minorités dans la promotion de la tolérance et du respect, ainsi que dans l'expression d'opinions, de vues et d'observations qui sont omises par les médias ordinaires ;
- Rôle des programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation dans la promotion de la tolérance et du respect de la diversité ;
- Rôle des responsables de l'application des lois dans la prévention, la détection et l'investigation des manifestations d'intolérance et de discrimination, ainsi que dans la réaction à ces dernières ;

Séance de clôture :

- Rapports des modérateurs des séances plénières ;
- Conclusions et recommandations. Mesures à prendre : évaluation de la mise en oeuvre.

Cérémonie de clôture

- Clôture officielle de la Conférence.

5. Les séances plénières se dérouleront conformément au programme de travail ci-dessous.

PROGRAMME DE TRAVAIL

	Mercredi 8 juin 2005	Jeudi 9 juin 2005
Matin	Cérémonie d'ouverture Séance d'ouverture Séance 1	Séance 4 Séance 5
Après-midi	Séance 2 Séance 3	Séance 6 Séance de clôture Cérémonie de clôture